

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/022

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 6 MARS 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 19 : ETUDES GEOTECHNIQUES SUR TERRAINS CONSTRUCTIBLES DE LA COMMUNE ET FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN DANS LE LOTISSEMENT « DU PARC »

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Zeynep Ucmak, conseillère municipale :
« Suite à l'arrêté du 22 juillet 2020 et en application de la loi ELAN, une étude de sol de niveau G1PGC (Principes Généraux de Construction) doit être fournie par le vendeur d'un terrain constructible au futur acquéreur et ceci dans les zones classées en aléa moyen ou fort par rapport au retrait gonflement des argiles. La commune de Sarralbe est classée en zone d'aléa moyen.

A ce jour, la commune de Sarralbe est propriétaire d'un certain nombre de terrains constructibles invendus au nombre de 12, à savoir :

- **Lotissement « Les Tilleuls » - 6 lots**

Lot 2 : Section 25 parcelle 310
Lot 11 : Section 25 parcelle 1045/1058
Lot 18 : Section 21 parcelle 1030
Lot 19 : Section 21 parcelle 1031
Lot 31 : Section 25 parcelle 273
Lot 35 : Section 25 parcelle 289 et 281

- **Lotissement « Les Tilleuls – 2^e tranche » - 4 lots**

Lot 5 : Section 25 parcelle 325
Lot 4 : Section 25 parcelle 326
Lot 3 : Section 25 parcelle 327
Lot 2 : Section 25 parcelle 328

- **Lotissement « du Parc » - 1 lot**

Lot 4 : Section 24 parcelle 546

- **1 terrain à bâtir – 75 rue de Strasbourg**

Section 21 parcelles 664,666,662,831,833

Suite à une consultation d'entreprises, les études géotechniques des sols ont été confiées à la société DTF de Pompey pour un montant total TTC de 3 840 € soit 320 € TTC l'étude de sol par parcelle constructible.

Suite à la rétrocession d'un terrain dans le lotissement « du Parc » cadastré section 24 parcelle 546 d'une contenance de 7a50, il est proposé de fixer un nouveau prix de vente de ce lot au même tarif que les parcelles vendues dans le lotissement « Joseph Cressot », soit 6 975 € HT l'are. »

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide de répercuter sur le prix de vente des lots à bâtir présentés ci-avant le prix des études géotechniques de sol, soit un montant de 320 TTC € par parcelle.
- de fixer le nouveau prix de vente du lot 4 du lotissement communal dénommé « Lotissement du Parc » cadastré section 24 parcelle 546 à 8 370 € TTC l'are auquel il convient de rajouter le montant de 320 € TTC de l'étude de sol.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 mars 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 11 mars 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT